

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 18/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

31^{ème} QUESTION

Ressources Humaines : Adhésion à la convention de participation risque « santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin (DELIBERATION n°2022-200)

Le dispositif de protection sociale complémentaire permet actuellement aux employeurs publics de participer soit au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés, soit au coût des contrats souscrits par les employeurs eux-mêmes auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre d'une convention dite de participation signée après une mise en concurrence.

Dans le but d'harmoniser les pratiques entre la fonction publique et le secteur privé, le législateur a engagé une réforme de la protection sociale complémentaire à travers la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, complétée par une ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 visant à redéfinir et à rendre obligatoire la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels.

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, Saint-Louis Agglomération a, conformément à la réglementation, débattu sur son dispositif de protection sociale complémentaire lors du Conseil de Communauté du 16 février 2022.

Cette même ordonnance prévoit également que les Centres de Gestion ont pour nouvelle mission obligatoire la conclusion de conventions de participation en « santé » et « prévoyance », à l'échelle départementale ou supra-départementale. Cela vise, d'une part, à harmoniser les politiques d'accompagnement social à l'emploi au sein d'un territoire et, d'autre part, à permettre une plus grande mutualisation des risques ce qui rend plus attractif le rapport prix/prestations.

C'est dans ce contexte que le Centre de Gestion du Haut-Rhin mettra en place une convention de participation pour la protection sociale complémentaire « santé » à partir du 1^{er} janvier 2023, suite au choix du prestataire qui s'est porté sur le groupement Mutest/MNT et approuvé par délibération de son Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2022.

Une convention de participation risque « santé » a par conséquent été signée entre le Centre de Gestion du Haut-Rhin et Mutest/MNT en date du 29 août 2022, à laquelle les collectivités qui le souhaitent peuvent adhérer.

Saint-Louis Agglomération ayant jusqu'à présent fait le choix d'accorder une participation financière aux agents souscrivant un contrat labellisé, il s'agit aujourd'hui d'en modifier les conditions d'octroi en instaurant le versement de la participation aux agents souscrivant au contrat de groupe proposé à tarifs négociés par Saint-Louis Agglomération dans le cadre de l'adhésion à l'offre du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Sur avis favorable des membres du Comité Technique en date du 13 octobre 2022, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'adhérer à la convention de participation risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2028 avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motif d'intérêt général.
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque « santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 17 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

